

Déclaration Préalable NAO 2016

LES DEMANDES DE LA SECTION SYNDICALE CFTC RICOH FRANCE :

Dans un premier temps, la section CFTC Ricoh aimerait que vous définissiez « l'Excellence », car lors de la venue de Monsieur CALABUIG Enrique au CE du mois de Janvier 2016, il a stipulé que seule l'excellence serait reconnue car nous sommes en période de déflation et qu'une demande d'augmentation serait déplacée....

Déclaration Préalable NAO 2016

NOS DEMANDES :

1° AUGMENTATION GENERALE :

Salaires < 1600 €	Augmentation Générale de 75 € du fixe
1600 € <= Salaires < 2000 €	Augmentation Générale de 70 € du fixe
Salaires >= 2000 €	Augmentation Générale de + 3.5% du fixe

Revalorisation des Enveloppes de Primes sur Objectifs de + 3.5 %

Examen des PRV pour l'ensemble de la population commerciale, et des grilles d'objectifs des fonctionnels et techniques

2° AUGMENTATION AU MERITE :

**Enveloppe d'augmentation au mérite pour l'ensemble des salariés de 1.5 %
Notion de définition du mérite et critères nationaux**

3° TAUX ANNUELS GARANTIS :

Action corrective de rattrapage des salariés dont la rémunération annuelle est inférieure au TAG en vigueur.

Passage au coefficient correspondant aux missions confiées, et accès au coefficient 100 pour les cadres ayant 3 ans d'ancienneté.

4° PRESENTATION DES PRV :

**Examen des PRV par catégories (Administratifs, Techniciens et Commerciaux) :
enveloppe R/O, primes opérationnelles, etc. & objectifs correspondants**

Commissionnement à la prise d'ordre et non à la facturation.

5° PASSAGE DE NIVEAUX :

- 1) Passer les salariés mensuels qui sont depuis 5 ans à un coefficient supérieur.**
- 2) Passer les salariés mensuels qui ont plus de 50 ans au coefficient 285 afin qu'ils bénéficient de l'Article 36.**

6° TRANSPORT :

- 1) Prise en charge à 100 % de la Carte Orange pour l'Ile de France et 100 % du titre de Transport en Commun soit 200 € par an.**
- 2) Du fait des déménagements de certaines agences en province, attribuer une prime aux personnes réalisant + de 50 kilomètres avec leur véhicule personnel.**

7° FRAIS PROFESSIONNELS :

Revalorisation des Tickets restaurants et des forfaits de repas.

Indemnités au Kms : 0.70 € (<200 Kms), 0.40 € (>=200 Kms)

Revalorisation des frais route pour les personnes en forfait roulage du fait de la suppression ou déménagement d'agences, de secteur plus éloigné.

8° VEHICULE DE FONCTION :

- 1) Faire bénéficier de la politique voiture aux formateurs techniques et commerciaux, qui se déplacent de plus en plus**
- 2) Faire bénéficier les ESRC et TRCSR des véhicules 5 places de type Mégane break ou Scénic.**
- 3) Faire bénéficier les TRC de véhicules 5 places type KANGOO.**
- 4) Utilisation gratuite des véhicules 2 places le week-end**